



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Secrétaire général*

**Secrétariat général**

Paris, le 13 juillet 2023

Mesdames et Messieurs les membres du CSAM  
et de sa formation spécialisée, Mesdames et  
Messieurs les Secrétaires généraux des  
fédérations, Monsieur le Secrétaire national du  
SNCTA

**Objet : Règlement intérieur du Comité social d'administration ministériel et de sa formation  
spécialisée**

Conformément à l'article 86 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, un projet de règlement intérieur a été soumis pour avis au Comité social d'administration ministériel (CSAM) et pour propositions à sa formation spécialisée (FSM), respectivement les 9 mai et 27 juin derniers.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le règlement intérieur définitif qui résulte de ces travaux et qui a été transmis aux services et établissements publics du pôle ministériel en tant que règlement intérieur de référence pour leurs instances locales.

Guillaume LEFORESTIER

## **Liste des destinataires**

Membres titulaires et suppléants du CSAM et de sa formation spécialisée

Monsieur Zainil NIZARALY, Secrétaire général de FEETS-FO

Monsieur Philippe GARCIA, Secrétaire général de la FNEE-CGT

Monsieur Dominique VINCENT, Secrétaire général de la CFDT-UFETAM

Monsieur William FIACRE, Secrétaire général de l'UNSA-DD

Monsieur Michel COZ ELLEOUET, Secrétaire national du SNCTA

Madame Véronique CARACO-GIORDANO, Secrétaire générale de la FSU